

entre l'existence des insectes destructeurs, entre autres le *Phylloxera* et le *Doryphora* en France on a établi une loi dont voici le résumé quant au *Doryphora* :

Art. 6. Un décret peut prohiber l'importation de pommes de terres, fanilles, débris, objets d'emballage provenant des pays où a paru le *Doryphora*. — Art. 7. Prohibition de détenir, des larves, œufs, etc. — Art. 8. Le ministre de l'agriculture pourra réglementer la circulation en France des objets ci-dessus. — Art. 9. Ordre à tout cultivateur, lequel trouve un *doryphora* dans ses champs, d'en avvertir l'autorité ; ordre au maire de l'endroit de vérifier le fait et d'en aviser le sous-préfet ou le préfet qui avisera le ministre de l'agriculture. — Art. 10. Le ministre prescrira immédiatement les mesures nécessaires pour détruire le foyer en présence des autorités et des propriétaires. — Art. 12. Les contraventions aux prescriptions ci-dessus entraîneront des amendes de 50 à 500 francs, et du double en cas de récidive dans le cours d'une année. — Comme nous le voyons la pénalité est forte.

Fromagerie de la Baie du Fevre — Cette paroisse possède depuis quelques années une fromagerie où l'on fait un fromage excellent, déjà en renommée parmi les connaisseurs. Cette manufacture, due à l'initiative de M. Louis Blondin, notaire, subsiste au moyen d'une association dont font partie un grand nombre de cultivateurs de la paroisse. Ce fromage s'expédie à Montréal et de là en Angleterre. Le vapeur *Sorel*, lors de son dernier voyage en prenait quelques 20,000 livres à son bord aux moulins de Pierreville, consignées à M. McPhee à Montréal. — Bel exemple à suivre pour ceux qui se plaignent du manque d'industrie dans nos campagnes.

RECETTES

Emploi de la chaux pour blanchir les clôtures, etc.

La chaux éteinte avec du lait caillé, et délayé avec de l'eau jusqu'à consistance voulue, et très recommandable pour blanchir l'extérieur des maisons et les clôtures ; la chaux ainsi préparée peut résister à toutes les températures pour au-delà de dix années. Le contact du lait en communication avec la chaux forme une forte couche permanente qui sèche et rapidement pendant les chaleurs, que la plus forte pluie survenant aussitôt après son application, soit sur les latines ou clôtures, ne peut l'enlever.

Paratonnerre avec de la paille.

Un journal d'agriculture publié en France annonce un moyen bien simple pour prévenir les accidents causés par le tonnerre. Il consiste tout simplement à attacher de la paille à un bois ou manche à balai, et le placer dans une position verticale sur le toit de la maison ou bâtiment que l'on voudrait protéger contre le tonnerre. Le premier essai de cet appareil qui ne coûte rien, a été fait à Tarbes (Hautes Pyrénées) par nombre de cultivateurs, et les résultats ont été si satisfaisants qu'aussitôt après dix-huit communes de Tarbes l'ont mis en usage, et aucun accident par le tonnerre n'a eu lieu dans ces endroits.

AVIS PUBLIC.

Soumissions pour bois de chauffage

ON a besoin de quarante huit cordes et demi de bois blanc livrable dans la Cour du Palais de Justice de Kamouraska, et ord. Les commissions cachetées doivent être adressées au Bur. au du Shérif. On recevra ces soumissions d'ici au 2 septembre prochain.

Bureau du Shérif,
22 août 1878.

V. TACHÉ,
Shérif.

COUVENT DE STE. ANNE.

La rentrée des élèves-pensionnaires de cette institution aura lieu JEUDI, le 6 Septembre prochain, et l'ouverture des Classes se fera le lendemain.

AVIS.

Un commis capable pour magasin comprenant toutes espèces de marchandises, épicerie, ferronneries, produits de toutes espèces, etc., et qui en outre pourrait se rendre utile au dehors du magasin, trouverait de l'emploi chez le soussigné, à Cacouna. S'adresser immédiatement à
H. W. COUILLARD,
Cacouna, 18 août 1878. Marchand, à Cacouna.

COLLEGE DE STE. ANNE.

La rentrée des élèves de cette institution est fixée à JEUDI, 5 SEPTEMBRE, et l'ouverture des classes aura lieu le lendemain. CHS. TRUELLE, Ptre. Supérieur.
2 août 1878.

LS. A. PROULX,
CHAPELIER ET MANCHONNIER
No. 2 rue Christie et coin de la rue Couillard,
QUEBEC.

Se chargera de la confection de toutes espèces de fourrures, ainsi que tous articles en pelleteries qu'il réparera et auxquels il donnera la forme la plus nouvelle quant à la mode. Il réparera aussi les Chapeaux Gils, de Castor, de Satin, Chapeaux de paille, Panama, etc., par un nouveau procédé dont il est le seul dépositaire à Québec.
Ayant été employé dans ce genre d'industrie pendant près de 30 ans dans une des premières maisons de la ville de Québec, il peut se flatter de donner complète satisfaction à ceux qui l'encourageront. Ses prix sont réduits, et les ordres qu'il recevra soit de la ville ou de la campagne seront exécutés sous le plus court délai.
15 août 1878.

AUX MAISONS D'EDUCATION.

MM. LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

On voudra bien se rappeler que notre LIBRAIRIE offre l'avantage de l'ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET de LIVRES CLASSIQUES ET DE FOURNITURES DE COLES, et que nos prix sont des plus réduits.
Nous vous engageons à bien vouloir nous faire parvenir vos ordres aussitôt que possible, afin de ne pas éprouver de retard à l'OUVERTURE DES CLASSES.
Catalogues, Liste de Prix, échantillons de Papier, etc., envoyés sur demande.

J. B. Rolland & Fils
Libraires-Éditeurs de la Nouvelle Série de Livres de Lecture de Montpetit.
Rue St. Vincent, Nos. 12 & 14, Montréal.
9 Août 1878.